Intervention/IsimonAdapt0914.docx P. 1/3



CIDPH: D'une convention à des pratiques professionnelles

Mercredi 17 Septembre 2014 10 Rue des Terres au Curé 75013 Paris

De la participation¹

Aujourd'hui encore plus qu'hier, **la question de la formation** de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre des actions et des transformations que demande l'application de la loi du 11 février 2005 **est centrale, transversale et paradoxale**, de surcroît quand il s'agit dans le même temps de rapporter de la bonne application des engagements pris par la France sur la scène internationale. Au centre du titre de la Loi 2005, **la participation** dont on cherche encore la définition, les critères et les modalités de mise en œuvre, est également l'objet de **l'Article 29 de la CDPH**² qui vise notamment à « ... encourager leur³ participation aux affaires publiques », et à « la constitution d'organisations de personnes handicapées pour les représenter aux niveaux international, national, régional et local et de l'adhésion à ces organisations. »⁴

En ratifiant ce texte arraché par les ONGs à l'Organisation des Nations Unies avec le soutien de plusieurs gouvernements, Italien, Mexicain et Suédois pour les plus engagés, la France s'est engagée à produire des rapports réguliers et à répondre aux questions qui lui sont posées par d'autres gouvernements dans le cadre de l'Examen Périodique Universel de l'application des Conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme.⁵

Dans sa réponse au Haut Commissariat des Droits de l'Homme sur la participation des personnes handicapées, à propos des « statistiques concernant la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique »⁶, la France répond que « Nous ne disposons pas de telles statistiques ». Comment pourrait-il en être autrement au vu du flou conceptuel et législatif sur cette question ? C'est quoi participer ? Simplement être là ? Être là et s'exprimer ? Voter et seulement voter ? Postuler à la candidature ? Existe t-il des niveaux de participation ? Si oui quels sont-ils ? Qu'est-ce qui est attendu de la participation ? Du participant ? Quels sont les coûts et les plus-values de la participation ? Dans quels cadres est elle attendue ? Selon quelles règles et méthodologies ?

.../...

¹ Extrait d'un article à paraître dans la <u>revue EMPAN</u> sous le titre original « De la critique de l'aide à la participation »

² Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées

³ Aux personnes dites « handicapées » il s'entend (NDR)

⁴ Article 29 b.)

⁵ Traités internationaux relatifs aux droits humains. Sources : *Nations-Unies*

⁶ Réponses de la France au questionnaire du Haut commissariat aux droits de l'Homme sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (Suivi de la résolution 16/15 du Conseil des droits de l'Homme) transmise par la Mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève le 18 octobre 2011

Intervention/IsimonAdapt0914.docx P. 2/3

La participation est en tous cas une dynamique qui prend un sens particulièrement aiguë pour les personnes qui font face à des restrictions importantes de leurs capacités physiques, intellectuelles ou relationnelles. Des opportunités de participation leurs sont interdites en de nombreuses occasions, par soucis de protection, et pour mieux les tenir à l'écart des dangers et des bruits du monde. Leur participation présenterait trop de risques, « les autres qui ne savent pas pourraient les blesser ». Leur socialisation est soumise à la médiation de tiers pas toujours disponibles et trop influencés par leurs représentations pour compenser leurs restrictions dans la neutralité nécessaire. Dans l'incessante recherche de liens sociaux, l'expression instinctive et créatrice qui conduit aux autres reste ainsi un potentiel quasi inaccessible à celles et ceux qui sont murées dans leurs corps, leur psyché ou les représentations sociales attachées à leurs conditions de vie.

Faire pour l'autre est difficile, exigeant et perclus de pièges. La prise de pouvoir de l'un sur l'autre peut s'immiscer à tout moment et en de nombreuses occasions dans la relation d'assistance ou d'accompagnement, la perception des dangers est différente, les habitudes de vies, les cultures, les connaissances et les convictions de chacun conduisent à l'adoption de solutions différentes et parfois antagonistes. Les conséquences de la relation d'aide s'immiscent au plus intime de la vie de chacun de ses acteurs, fragilisent leurs identités, interrogent leurs représentations culturelles, malmènent leurs instances psychiques et ouvrent des « portes de mémoires »⁷ que chacun d'entre eux préfèrerait voir rester close.

L'assistance⁸ et la compensation dans le respect des droits et des choix de chacun sont ici deux notions qui mériteraient à elles seuls de longs travaux de recherche, et dont le premier bénéfice serait la construction d'une représentation commune conforme aux orientations des textes. C'est sur une telle base commune et moderne que pourront être construites les formations ciblées et efficaces de l'ensemble des acteurs de l'assistance et de l'accompagnement personnel; chefs de services, financeurs, assistants, accompagnateurs, travailleurs sociaux, formateurs, employeurs ...

La participation prend ici un sens particulier car la nécessité de penser ses modes d'action apparaît clairement et, surtout, fait sens en même temps qu'elle offre une voie royale à la multiplication des apprentissages mutuels. L'expérience des situations de grande restrictions d'autonomie et du besoin d'aides humaines pour les gestes de la vie quotidienne est particulière et particulièrement difficile à affronter, personne ne le nie, mais les savoirs et savoirs faire tirés de ces expériences restent pour l'instant hors des champs de l'action institutionnelle, et ici personne ne s'en soucie!

.../...

⁸ « Assistance » : Cette formulation est à entendre comme un synonyme de « collaboration » ou « partenariat ».

⁷ Je fais référence ici aux enveloppes des instances psychiques décrites par Didier Anzieu dans « Le Moi Peau ».

Intervention/IsimonAdapt0914.docx P. 3/3

Depuis que l'être humain est en capacité de vivre avec des restrictions physiques, intellectuelles ou psychiques lourdes de conséquences, c'est à dire depuis un peu moins d'un siècle, la vie avec des assistances techniques et humaines concerne un nombre toujours croissant de personnes, et ce d'autant plus que les avancées technologiques qu'elle stimule ouvrent des possibles et des perspectives de développement encore peu explorées. Celles et ceux qui hier mouraient de leurs amputations ou mendiaient pour survivre, sont aujourd'hui parfois plus performants quand ils sont appareillés, comme ces sportifs amputés équipés de prothèses tellement efficientes qu'ils gagnent des médailles, parfois des millions, font les unes de médias, accèdent à la gloire et repoussent chaque jour les limites humaines. Les expériences accumulées sont multiples, singulières et pleines de potentiels inexplorés, et il serait maintenant pertinent d'en extraire le suc pour en partager les enseignements comme ont commencé à le faire de nombreuses personnes et associations, chacun développant encore malheureusement ses propres vérités en piochant dans son expérience singulière sans pouvoir la confronter à un cadre de référence partagé qui reste à bâtir.

Jean-Luc Simon Président de la Région Europe de l'OMPH

Textes de référence :

Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (Disabled Peoples' International) http://www.dpi-europe.org/inclusive-education-an/

Autres contributions:

http://kappacite.fr/ressources documentaires/education-inclusive/